Extrait du Libération Afrique

http://www.liberationafrique.org

Communiqué de Presse conjoint CGTM-CNTM

Tentative de restriction des libertés syndicales

- Pays - Mauritanie -

Date de mise en ligne : mercredi 2 novembre 2011

Libération Afrique

Le gouvernement de la Mauritanie est sur le point d'adopter une loi visant à restreindre les libertés syndicales en modifiant certaines dispositions de la loi 207/71 en date du 05.08.1971 relative à l'exercice du droit de grève des fonctionnaires.

Les modifications proposées consacrent l'approche restrictive qui a caractérisé la loi N ° 39-09, du 8 Janvier 1993 portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat qui énumère dans son article 21, les fonctionnaires interdits d'exercer le droit grève, dispositions qui ont été sévèrement critiquées par les organisations syndicales ainsi que par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Ces amendements s'ajoutent à ceux apportés par la loi N° 27-2009 modifiant certaines dispositions de la loi N° 017-2004 portant Code du travail, qui prescrivent l'emprisonnement des dirigeants des organisations syndicales et la dissolution de celles-ci.

Compte tenu de cette situation dangereuse qui dénote d'un recul spectaculaire des droits et libertés syndicales, les organisations syndicales signataires :

- Condamnent avec la plus grande fermeté la restriction des libertés syndicales que le gouvernement semblent ériger comme mode de gouvernance et particulièrement le droit des fonctionnaires d'aller en grève

- Expriment sa profonde préoccupation face à cette grave dérive autoritaire qui ne présage pas un avenir prometteur pour le dialogue entre les partenaires sociaux de façon à préserver les droits et les libertés ainsi que les intérêts des travailleurs de notre pays.

- Invitent tous les travailleurs à resserrer les rangs afin de défendre leurs droits et intérêts sociaux, économiques et professionnels.

Nouakchott, le 02/11/2011

- Pour la CGTM, Abdallahi Ould Mohamed dit NAHAH
- Pour la CNTM, Mohamed Ahmed Ould Saleck

Copyright © Libération Afrique